



Date de dépôt : 27 février 2023

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour
allouer des locaux sécurisés et propices au travail de nos enfants**

Rapport de Christina Meissner (page 3)

Pétition (2153-A)

pour allouer des locaux sécurisés et propices au travail de nos enfants

Considérant que :

- l'agrandissement des pavillons provisoires de l'école En-Sauvy semble non conforme aux standards attendus et aux normes de sécurité ;
- le manque d'espace dévolu aux élèves dans les classes ;
- l'impossibilité d'installer le mobilier nécessaire pour permettre le travail scolaire ;
- l'exiguïté des accès et des vestiaires ;
- les entraves aux sorties d'urgence compromettent toute évacuation,

nous demandons :

- l'attribution d'une salle de classe assez grande pour accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions ;
- du mobilier en suffisance pour permettre le travail simultané de tout l'effectif de classe ;
- la mise à disposition d'un vestiaire suffisamment grand pour que les enfants puissent y circuler normalement ;
- une mise en conformité immédiate des locaux pour qu'ils correspondent aux normes de sécurité ;
- une vérification des installations scolaires fournies par les communes avant leur utilisation.

N.B. 17 signatures
Groupement des parents
d'élèves de l'école En-Sauvy
M. Waël Almoman
Avenue du Curé-Baud 14
1212 Grand-Lancy

Rapport de Christina Meissner

La pétition 2153 a été traitée en deux séances par la commission des pétitions, les 9 et 23 janvier 2023, sous l'aimable présidence de M. Alexis Barbey.

En résumé, la première séance a été dévolue à l'audition du pétitionnaire, la seconde à l'audition de la Conseillère administrative, M^{me} Salima Moyard, accompagnée de M. Stéphane Rudaz, architecte au service des travaux de la Ville de Lancy. En résumé, la commune a apporté la preuve que toutes les normes avaient été respectées et que les pavillons provisoires de l'école en Sauvy offraient des conditions d'apprentissages satisfaisantes. Par voie de conséquence, la commission a voté à l'unanimité le dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Nous remercions le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier ainsi que M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique de commissions, pour leur accompagnement précieux et dévoué de nos travaux.

9 janvier 2023 : Audition de M. Waël Almoman, pétitionnaire

M. Almoman prend la parole et remercie la Commission pour cette audition. Il explique que lors de la rentrée scolaire 2022, l'annonce a été faite que des locaux seraient installés à côté de l'école En Sauvy, aucune opposition n'ayant été formulée de la part des parents d'élèves. Il remarque que la surélévation qui a été réalisée a des ouvertures de portes mal-conçues entraînant des difficultés pour sortir des locaux selon les situations. Il ajoute que la même pétition a été adressée au conseil municipal de la Ville de Lancy, avec une demande de mise en conformité. Il précise que la commune a indiqué que ces locaux étaient conformes en raison de leur caractère provisoire ; des locaux qui ont par ailleurs été utilisés pendant dix ans pour d'autres établissements. Il se demande ce que signifie le terme « provisoire ». Sa famille a déjà subi une mésaventure par le passé lorsque le plafond de la crèche de son enfant s'est effondré. Il lui avait alors été dit que des accidents de cette nature pouvaient arriver, ce qui l'a surpris.

Il informe que les enfants ont passé trois mois dans ces locaux provisoires alors que les circulations ne pouvaient pas être fluides en raison des espaces trop restreints. Le matériel scolaire des enfants de l'année passée est maintenant stocké chez les parents faute de place. Il signale par ailleurs que la commune n'a pas organisé le déménagement des classes, lequel a été fait durant les heures de cours, ce qui est tout aussi étonnant. Il déclare que le travail des enseignants est remarquable, mais il aimerait que le DIP soit aussi

vigilant avec les installations qu'il occupe qu'avec les installations privées qu'il surveille.

Questions des députés

En réponse à une députée PLR qui demande des précisions sur l'école et la pétition, l'auditionné répond que l'école En Sauvy est une école primaire qui se trouve au croisement du chemin Curé-Baud et du chemin des Palettes dans la commune de Lancy. Il y a environ 800 élèves. Le pavillon provisoire comprend trois étages et quatre classes. Sur les six espaces du pavillon, un est dévolu au parascolaire et un espace est polyvalent. Les classes de la partie gauche du pavillon respectent les normes. Une seule salle qui ne peut être agrandie pose problème.

A la question d'une députée PDC, M. Almoman répond que la commune n'a pas souhaité partager l'espace du parascolaire dont les besoins explosent à Lancy. Il demande que le canton ait un regard minimum sur l'attribution des classes et mentionne que la commune manque d'écoles.

Un député Socialiste demande comment la commune a répondu aux observations portant sur la sécurité des sorties de ces locaux. M. Almoman pense que la porte problématique a été changée. Il ajoute que la conseillère administrative a bien indiqué que les normes ne sont pas respectées mais que la situation est acceptable puisque ces locaux sont provisoires.

Suite à cette audition, la commission se déclare favorable à l'audition de la commune.

23 janvier 2023 Audition de M^{me} Salima Moyard, Maire de Lancy, accompagnée de M. Stéphane Rudaz, architecte au service des travaux de la Ville de Lancy

M^{me} Moyard prend la parole et remercie la Commission pour cette audition. Elle précise que plusieurs documents ont été envoyés à la Commission afin de certifier que le projet respecte les normes fédérales et cantonales. Elle explique que Lancy n'est pas la seule commune en tension scolaire au vu de l'augmentation de la population. La pression est très forte sur les crèches, les maisons de quartier et les écoles. Les efforts sont donc conséquents : la nouvelle école du Plateau a été inaugurée il y a peu de temps, l'école de Pont-Rouge ouvrira rapidement et deux autres écoles sont encore prévues. Elle ajoute que la commune doit par ailleurs rénover les écoles Waltenspühl dont celle d'En Sauvy et que c'est la raison pour laquelle des extensions ont été prévues avec deux pavillons.

Elle déclare que cette pétition a aussi été déposée devant le Conseil municipal de Lancy qui l'a transférée au Conseil administratif. Celui-ci a répondu que le pavillon existait préalablement et avait été utilisé dans le cadre d'autres rénovations d'écoles de la commune à la grande satisfaction du personnel. Ce pavillon a été rénové, agrandi et isolé. Une extension a été faite sur un côté du pavillon, qui se trouve dans un parc, et qu'il n'a pas été possible de faire de même de l'autre côté en raison de l'existence d'un arbre.

Elle signale que chaque enfant a sa place de travail. Les classes sont bien évidemment plus petites que dans une école régulière. Elle précise que les classes du pavillon existant font 50 m² contre les 80 m² dans les écoles pérennes. Il est vrai que certaines pièces de mobilier sont arrivées après la rentrée scolaire. La rénovation et l'aménagement de ce pavillon ont été réalisés en deux mois. Elle rappelle que l'alternative aurait été le déplacement des enfants.

Elle déclare que sa commune respecte les normes et a obtenu toutes les autorisations nécessaires. Le pétitionnaire en a été informé par courrier. Elle détaille tous les documents que la mairie a envoyés à la commission¹.

M^{me} Moyard observe que tous les parents des enfants qui sont dans le pavillon n'ont pas signé cette pétition. Elle précise que l'association des parents d'élèves n'a pas voulu s'associer à cette pétition. Elle déplore que le pétitionnaire n'ait pas pris contact avec les autorités avant de déposer ce texte. Elle signale encore que l'association des parents d'élèves a encouragé les pétitionnaires à prendre contact avec la mairie, ce qui n'a pas été le cas.

Elle conclut en précisant que trois locaux sont dédiés au parascolaire de manière momentanée et qu'à court terme, six classes seront ouvertes dans ce pavillon.

Questions des députés

Un député Socialiste évoque l'agencement des portes qui posent des problèmes selon les pétitionnaires, il demande si les pupitres sont conformes ainsi que les raisons de la rénovation de l'école.

M. Rudaz répond que la construction a été menée dans des délais très courts. Il remarque que l'étage surélevé était pourvu d'une porte provisoire et que l'ensemble des portes a été changé durant les vacances d'octobre.

¹ Courrier de la commune au pétitionnaire du 19 décembre 2022 ; Crédit d'étude de l'École En Sauvy du 25 novembre 2021 ; Crédit de construction du 28 avril 2022 ; Autorisation de construire et plans « ne varietur » du 20 mai 2022 ; Permis d'occuper les locaux du 18 janvier 2023 et photos du pavillon construit.

M^{me} Moyard répond que les pupitres sont conformes et que les enseignants ont le loisir d'aménager leur classe comme ils l'entendent. La classe dispose même de l'espace nécessaire pour avoir des coins de lecture. Elle précise que les services de la commune ont travaillé en étroite collaboration avec la directrice. Sur l'école, des travaux d'entretien et de rénovation énergétiques étaient nécessaires.

A la question d'une députée PLR sur la planification scolaire, M^{me} Moyard répond que la commune a dû construire en urgence des classes provisoires en 2020. Ensuite de quoi, la commune a mis en place un groupe de travail avec plusieurs services et le DIP afin que les prévisions du SRED soient à l'avenir plus fiables. Plusieurs hypothèses ont depuis lors été modifiées afin d'anticiper les besoins, notamment dans le quartier de Surville qui est le PLQ le plus grand du canton. La commune a maintenant une bonne vision de la planification à long terme mais les investissements pour Lancy sont très importants. Elle signale que dans le canton de Vaud, certains enfants marchent 15 minutes pour se rendre à l'école alors qu'à Genève des pétitions sont déposées en raison de distance de 1 kilomètre.

Un député Socialiste demande si les parents sont tenus informés et comprennent les enjeux ou si certains se braquent à l'idée de locaux provisoires et de containers.

M^{me} Moyard répond que la commune a fait de son mieux pour informer les parents d'élèves notamment via le journal de la commune le Lancéen. Elle ajoute qu'en réalité, ces locaux sont très éloignés du container. Elle rappelle que les collectivités publiques doivent faire des choix et signale l'avoir expliqué aux parents des enfants en mentionnant que la commune rattrape la situation des écoles, ce qui implique une communication de qualité.

Une députée Verte demande si les travaux du tram pourraient impacter les accès à l'école.

M. Rudaz répond que le chantier du tram a été pris en compte et a entraîné une modification de l'accès entre le pavillon et l'école. Il ajoute qu'il est possible de rallier l'école très rapidement par le parc qui offre des avantages en termes d'ombre notamment. Cela étant, il rappelle qu'il ne maîtrise pas le chantier du tram.

M^{me} Moyard observe que le pétitionnaire indique que l'accessibilité n'était pas parfaite et que les conditions d'apprentissage sont inconfortables. Le chantier du tram étant dans sa dernière phase, ce pavillon est impacté par le chantier uniquement cette année mais l'accessibilité n'a à aucun moment été fermée.

A la demande d'un député UDC, M. Rudaz répond que la police du feu a fait ses observations le 17 août, sous la forme d'un PV faisant office d'attestation, et qu'elle a donné son feu vert puisque les portes définitives étaient commandées.

M^{me} Moyard conclut par rapport aux demandes de la pétition que s'il est vrai qu'il n'est pas possible de fournir des classes plus grandes dans ce pavillon, les conditions d'apprentissage n'en demeurent pas moins satisfaisantes.

Discussion interne

Le PDC déclare que cette audition était satisfaisante tout comme les documents très complets fournis par la commune. Les enfants ne sont pas mal traités. Le groupe est en faveur du dépôt.

L'UDC mentionne que tout a été autorisé dans les normes et que le groupe votera le dépôt.

Le PS mentionne que l'on peut regretter que les pétitionnaires n'aient pas pris contact avec la mairie et le groupe votera le dépôt.

Le groupe des Verts déclare que les allégations du pétitionnaire ne sont pas avérées, les demandes sont réalisées et il votera le dépôt.

Le MCG et le PLR déclarent qu'ils voteront également pour le dépôt.

Votes

Le président passe au vote du dépôt de la P 2153 sur le bureau :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : -

Abstention : -

Le dépôt de la P 2153 sur le bureau est voté à l'unanimité.